

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

N° CCAS_2021DL011

Date de convocation : 19 février 2021

Affichage du compte-rendu : 2 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du CCAS, ainsi que le compte de gestion 2020, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2020 dégage un excédent égal à **+ 170 050 ,43 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	2 141 963,11 €	2 023 970,66 €
(B) RÉSULTAT REPORTE		136 696,45 €
(C) DÉPENSES	2 141 963,11 €	1 990 616,68 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	33 353,98 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	170 050,43 €	

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	86 012,31 €	43 461,18 €
(B) DÉPENSES	86 012,31 €	50 614,76 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE		39 512,31 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)		32 358,73 €

Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2020 « au titre de l'affectation du résultat », à savoir **2 320,18 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2020 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	2 320,18 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	2 320,18 €

Le détail des reports ou « restes à réaliser » 2020 est annexé au présent rapport.

Affectation du résultat consolidé :

Une fiche de calcul du résultat et deux états extraits du compte de gestion (les états II-I et II-II relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 200 088,98 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2021.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	170 050,43 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	32 358,73 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	2 320,18 €
SOLDE DISPONIBLE	200 088,98 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 32 358,73 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 170 050,43 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2021.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **REPORTE** en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 32 358,73 € ;

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Publié le

ID : 069-266910413-20210223-CCAS_2021DL011-DE



- **AFFECTE** en recettes, la somme de 170 050,43 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2021.

Fiche de calcul du résultat 2020

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

Investissement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISE
(A) RECETTES	86 012,31 €	43 461,18 €
(B) DÉPENSES	86 012,31 €	50 614,76 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE		39 512,31 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)		32 358,73 €

Fonctionnement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISE
(A) RECETTES	2 141 963,11 €	2 023 970,66 €
(B) RÉSULTAT REPORTE		136 696,45 €
(C) DÉPENSES	2 141 963,11 €	1 990 616,68 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)		33 353,98 €
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)		170 050,43 €

Reports :

DÉPENSES	2 320,18 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	2 320,18 €

Affectation du résultat :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	170 050,43 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	32 358,73 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	2 320,18 €
SOLDE DISPONIBLE	200 088,98 €

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Publié le



ID : 069-266910413-20210223-CCAS_2021DL011-DE